

De plus, à un moment où le Canada ne possède aucune stratégie industrielle, non seulement pour enrayer le chômage mais aussi pour protéger le maintien des emplois partout au pays, on nous amène à discuter, le premier jour de la reprise de la session de l'année 1977, d'un sujet qu'on discute effectivement depuis 1967. En 1969, on en a reparlé. On en a reparlé en 1970, et ce sujet s'éternise. Ce n'est donc pas plus urgent que cela.

Monsieur le président, je dis simplement que c'est honteux et que nous ne soyons pas prêts à accepter un chèque en blanc de la façon que le gouvernement nous le demande, c'est-à-dire accepter d'une façon le principe de la télédiffusion des débats de la Chambre des communes, puisque nous ne connaissons pas les règles pratiques, nous ne connaissons pas non plus les conséquences financières d'une telle proposition, nous ne connaissons pas non plus les adaptations au point de vue de la procédure que cela entraînera à la Chambre. Voilà pourquoi, monsieur le président, au nom de mon parti, je voudrais assurer les autres députés de la collaboration de notre parti lorsqu'il s'agira de réaliser la télédiffusion des débats.

Nous voulons tout de suite faire les mises en garde suivantes: Premièrement, il nous faudra changer, puisque le gouvernement veut qu'on discute de cela, puisque le gouvernement ne juge pas important de discuter du chômage, de la politique laitière ou des importations de textiles et des 50,000 chômeurs du Québec qui n'ont pas droit aux prestations parce que le ministre est «mêlé» dans ses papiers. Monsieur le président, allons-y pour une petite discussion de 10 minutes là-dessus. Lorsque les ministres, par exemple, nous arrivent un bon jour et décident de faire une déclaration à la Chambre et qu'ils n'ont pas la politesse, la délicatesse de nous remettre à nous, députés de l'opposition, copie de la déclaration, et que les ministres nous mettent ainsi volontairement dans une situation impossible, en ce sens qu'ils nous demandent de répondre à une déclaration technique sans aucune préparation et sans copie de la déclaration, cela met chacun de mes collègues dans une position absolument ridicule, inacceptable.

Avant d'accepter de télédiffuser les débats ou une partie des débats, nous devons obtenir par écrit la garantie de la collaboration ou l'obligation de la collaboration, en ce qui a trait aux déclarations faites à la Chambre, et cela dans les deux langues officielles, monsieur le président. Parfois les ministres déposent des déclarations unilingues, alors que certains ne lisent pas l'anglais ou ne le comprennent pas ou seraient plus à l'aise dans leur langue maternelle. D'une part on se vante d'une grande volonté de faire de ce pays un pays bilingue et d'autre part on ne respecte même pas cela à la Chambre des communes. Je dis que cela est un droit que les députés de l'opposition possèdent. Si la télévision entre à la Chambre, ce que nous souhaitons en principe, et si les ministres profitent de cela pour essayer de prouver au public l'incompétence de certains députés de l'opposition simplement en faisant une déclaration technique à la dernière minute, sans nous en donner copie, le but recherché, qui est de bien informer le public par la télévision, devient strictement un jeu politique où on essaie de fausser simplement les travaux de la Chambre. Il nous faudra aussi, avant d'accepter d'emblée la télévision à la Chambre, pour que le public soit bien informé, que l'on révise notre période des questions orales. Si le gouvernement a l'intention de permettre la télédiffusion de la période quotidienne des questions orales,

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

nous devons avoir la garantie que la répartition actuelle des questions, et particulièrement celle des questions supplémentaires, sera changée et suivie.

Aujourd'hui, monsieur le président, plus de cinq questions supplémentaires ont été posées, non pas par la même personne du côté de l'opposition officielle, mais par divers autres députés. Longtemps on a discuté à la Chambre, dans divers comités et avec la présidence d'une meilleure répartition. Nous avons toujours été favorables à un certain nombre de questions supplémentaires, mais posées par la personne qui a posé la question initiale et non pas par tous les députés. Et si le droit qui est accordé au parti progressiste conservateur de poser des questions supplémentaires, alors qu'ils n'ont pas posé la question initiale, si la présidence accorde ce droit au parti progressiste conservateur, elle devra également l'accorder au Parti Crédit Social du Canada, sinon, monsieur le président, cela devient un jeu. Encore une fois, le traitement est faussé à l'égard de certains députés, puisque nous ne sommes pas traités sur un pied d'égalité, et dans de telles conditions nous ne pourrions accepter de participer au jeu de la télédiffusion des débats.

● (1640)

J'ai de la difficulté à comprendre, monsieur le président, qu'on approuverait en principe la télédiffusion de nos débats. Cela est souhaitable en principe, puisque cela permettrait au peuple canadien de comprendre le fonctionnement de notre démocratie, de voir exactement les députés à l'œuvre, de constater *de visu* l'action du gouvernement par rapport à des problèmes précis. Sûrement, à cause de la télévision, le gouvernement sera forcé à agir mieux et plus vite sur des problèmes d'actualité qui confrontent nos concitoyens. Donc, en principe, c'est là quelque chose de souhaitable.

Monsieur le président, cela ne pourra se faire que dans la mesure où les députés et les partis politiques représentés à la Chambre seront réellement traités sur une base équitable. La période des questions orales devra être repensée, mieux distribuée. Il est illogique d'accepter de présenter une telle image au public alors que nous ne sommes pas traités sur un pied d'égalité à la Chambre. Cela est fondamental!

On pourrait parler aussi, monsieur le président, du temps des délibérations. Qu'est-ce qui sera exactement télédiffusé? La période des questions orales seulement? Est-ce que les initiatives parlementaires des députés, de 5 heures à 6 heures, le seront aussi? C'est une période importante, puisque c'est là que mes collègues du Parti Crédit Social du Canada peuvent souvent présenter des avis de motions ou des projets de loi. Cette partie des débats où on pourra montrer à la face du public canadien les initiatives parlementaires des députés, cette période qui est galvaudée la plupart du temps, allons-nous la télédiffuser? C'est une autre des réponses dont nous avons besoin avant de donner notre accord final.

Monsieur le président, en d'autres termes, le gouvernement nous demande simplement dans cette résolution n° 8 d'accepter d'une façon générale, en principe, sans discuter, des questions techniques comme celles que je viens d'exposer, de la nécessité de télédiffuser nos débats. Par la suite, le gouvernement propose que nous formions un comité spécial qui verra à l'application de cette résolution.

Monsieur le président, il serait peut-être plus sage de former immédiatement un comité qui étudiera les questions que j'ai